

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (matin) 9 juin 2015

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

49 2014.RRGR.1199 Motion 260-2014 Daetwyler (Saint-Imier, PS)

Maintien de la qualité des correspondances et des fonctionnalités du nœud de Bienne

Motion d'ordre

Motion d'ordre UDC (Knutti, Weissenburg)

2015.RRGR.304 Motion 085-2015 Knutti (Weissenburg, UDC) – Régions sans conférence régionale : pas d'inégalité de traitement

Débat libre

Le président. Wir nehmen nun den Ordnungsantrag zu Traktandum 83 zur Hand. Bei diesem Geschäft handelt es sich um die Motion Knutti mit dem Titel «Keine Ungleichbehandlung von Regionen ohne Regionalkonferenz». Das Büro hat hier eine reduzierte Debatte vorgesehen, weil es sich um eine Richtlinienmotion handelt. Jetzt beantragt die SVP eine freie Debatte. Können wir direkt darüber befinden? – Das ist der Fall. Wer diesen Ordnungsantrag zum Geschäft 2015.RRGR.304 auf freie Debatte annehmen will, stimmt Ja, wer diesen ablehnt, stimmt Nein.

Vote (motion d'ordre UDC)

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 112

Non 30

Abstentions 5

Le président. Sie haben diesen Ordnungsantrag angenommen. Somit werden wir bei Traktandum 83 frei debattieren. Dies wird so vorgemerkt.

N° de l'intervention: 260-2014

Type d'intervention: Motion

Déposée le: 24.11.2014

Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 3

N° d'ACE: 335/2015 du 18 mars 2015

Direction: TTE

Maintien de la qualité des correspondances et des fonctionnalités du nœud de Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Prendre les mesures de nature à assurer à l'avenir également la qualité des correspondances du nœud de Bienne, tout en veillant à ce que les temps de parcours Zurich – Bienne permettent également aux trains de la ligne du pied du Jura d'offrir des correspondances attractives à Zurich.
2. A cette fin, intervenir dans les processus de planification en cours sur les différentes étapes d'investissement.

Les futurs investissements pour le développement des chemins de fer prévoient différentes variantes pour la ligne du pied du Jura.

Pour mémoire, le premier projet de Rail 2000 prévoyait un temps de parcours légèrement supérieur à 60 minutes pour la relation Zurich – Bienne. Avec une telle situation, les temps de correspondance pour les relations transversales, notamment entre les lignes Bienne – La Chaux-de-Fonds/Moutier et Bienne – Berne s’allongent et se détériorent.

Comme chacun le sait, la première étape de Rail 2000 est basée sur un temps-système de 75 minutes entre Zurich et Bienne. Pour autant que les lignes affluentes voient circuler deux trains par heure, cela permet d’assurer des correspondances optimales dans le nœud de Bienne.

Or, selon certaines sources, les CFF envisageraient à nouveau un horaire du pied du Jura prévoyant des arrivées à Bienne après l’heure, soit vers la minute 02, ce qui implique, l’horaire étant symétrique, des départs de Bienne avant l’heure, soit vers la minute 58.

Ce cas de figure aurait des conséquences négatives d’une part pour l’horaire des lignes Bienne – Sonceboz – La Chaux-de-Fonds/Moutier, notamment en raison des problèmes liés aux croisements, et d’autre part pour le nœud de Bienne. A Bienne, les délais de correspondances seraient massivement augmentés, notamment pour/de Berne et la Suisse romande. On se retrouverait en fait dans la situation qui prévalait avant l’horaire de Rail 2000, introduit en décembre 2004.

Pour la structure du nœud de Bienne, cela se traduirait par une détérioration inacceptable en comparaison de la situation actuelle, avec un allongement massif des délais de correspondances et un retour à la situation connue entre 1982 et 2004, et donc finalement des allongements de temps de parcours.

Réponse du Conseil-exécutif

La Confédération élabore actuellement l’étape d’aménagement 2030 du réseau ferroviaire suisse en collaboration avec les cantons.

Les horaires en gare de Bienne sont effectivement l’une des principales questions qui se posent pour l’évolution de l’offre ferroviaire dans le canton de Berne, car ils ont une influence décisive sur l’offre dans le Jura bernois.

Dans le cadre des travaux menés jusqu’à présent, le canton de Berne s’est toujours engagé pour des correspondances aussi optimales que possible au point nodal de Bienne et continuera à le faire dans les étapes suivantes. Il convient toutefois de noter qu’entre les différents cantons concernés, les avis sur la question sont partagés et que la procédure et la décision relèvent de la Confédération.

Proposition du Conseil-exécutif :
Adoption

Le président. Es geht weiter mit dem Traktandum 49, der Motion Daetwyler «Sicherstellen der guten Bahnanschlüsse im Knoten Biel». Der Regierungsrat beantragt Annahme dieser Motion. Ist dies seitens des Rats bestritten? – Das ist nicht der Fall. Somit stimmen wir direkt darüber ab. Wer die Motion Daetwyler annehmen will, stimmt ja, wer diese ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :
Adoption

Oui	143
Non	0
Abstentions	3

Le président. Sie haben die Motion überwiesen.